

# THURI'MAG



Le village de  
Saint-Jean de Thurigneux

*vu par un oiseau, volant au-dessus de la route d'Ambérieux*

## *La mairie*

tél 04 74 00 81 56

E-mail :

[mairie@saint-jean-de-thurigneux.fr](mailto:mairie@saint-jean-de-thurigneux.fr)

Site web :

[saint-jean-de-thurigneux.fr](http://saint-jean-de-thurigneux.fr)

Horaires du secrétariat :

lundi, mardi et jeudi :

8h - 12h

vendredi : 16h - 19h

samedi : 9h - 12h sur rdv

## *Thuri'Mag*

Directeur de la publication  
du bulletin :

Stéphane Berthomieu.

Rédaction : Commission  
Communication.

Réalisé par :

l'Imprimerie Augagneur

## *Portail usager urbanisme*

Pour déposer vos  
dossiers d'urbanisme

[portail.siea-sig.fr](http://portail.siea-sig.fr)

## *Prochaines réunions conseil Municipal*

- 12 novembre

- 10 décembre

## *Le mot du Maire*



La vue du ciel en première page de notre Thuri'mag, comme celle que pourrait avoir un oiseau, est une belle introduction pour vous donner au fil de ces pages quelques nouvelles de notre nid communal.

Vous pourrez lire que les enfants sont de retour à l'école, prêts à déployer leurs ailes pour apprendre de nouvelles choses. On pourrait presque croire que la cour de récréation ressemble à une volière avec toute cette énergie débordante !

Pour ces oisillons affamés, les travaux de la cantine ont débuté. Comme la cigogne construisant son nid branche par branche, les travaux sont à l'œuvre pour une livraison en juin 2025.

Dans l'idée de protéger notre volée de Saint Jean de Thurigneux, des feux tricolores seront installés pour sécuriser la sortie des lotissements du Ruisseau et du Petit Pont, et permettre de réguler nos migrations matin et soir.

La vidéoprotection annoncée sera installée à la fin de l'année avec des caméras « perchées » à différents endroits du village.

Vous pourrez lire également que nous poursuivons l'entretien et l'amélioration de notre environnement avec la plantation d'arbres qui pourront bénéficier à nos oiseaux (les vrais cette fois-ci).

Je profite de cet édit également pour adresser un message de bienvenue à tous nos nouveaux habitants qui se sont posés chez nous.

Ne souhaitant pas être bavard comme une pie, je cesse là mon propos.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Le Maire, Stéphane BERTHOMIEU

## *À vos agendas !*

- Cérémonie du 11 novembre, participation des enfants de l'école, pot de l'amitié
- 2 décembre : décoration du sapin de Noël par les enfants de l'école
- 6 décembre : Illumination du sapin et pot du Comité des Fêtes
- 21 décembre : distribution des colis aux anciens, repas des anciens
- 11 janvier à 18h : vœux du Maire, salle des fêtes.

# La vie de la commune

## Bienvenue à Grégory ROUSSEAU



Comme annoncé dans notre dernier Thuri'mag, un nouveau secrétaire de mairie nous a rejoint depuis le 1er septembre. Après une carrière dans l'armée de l'Air et la Gendarmerie, Grégory ROUSSEAU a été secrétaire de Mairie dans le Rhône puis dans l'Ain. Depuis 5 ans il était itinérant au Centre de Gestion de l'Ain, où il assurait des missions dans tout le département. Ses compétences sont donc multiples et Grégory va désormais être au service des Thurignaciens aux côtés de Pascale DUPRAS. Nous sommes heureux de l'accueillir comme nouveau collaborateur.

## La taxe foncière

En ce début d'automne, il n'y a pas que les feuilles de nos arbres qui tombent mais également les feuilles d'impôts. Certains d'entre nous ont reçu il y a quelques jours la taxe foncière sur les propriétés bâties, explications :

Tout propriétaire (ou usufruitier) d'un logement au 1er janvier est redevable de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Cette taxe est due même si le logement est loué. Pour être soumise à cette taxe, une propriété doit remplir deux critères :

- être fixée au sol (à titre d'exemple : les caravanes et les baraquements mobiles sont exonérés de taxe foncière sauf s'ils sont fixés par des attaches de maçonnerie) ;

- présenter le caractère de véritable bâtiment.

Sur Saint Jean de Thurigneux, les biens

immobiliers concernés par cette taxe sont essentiellement les locaux suivants :

- maison ou appartement,
- parking,
- sol des bâtiments et terrains formant une dépendance indispensable et immédiate d'une construction,
- bâtiment commercial, industriel ou professionnel,
- installation industrielle ou commerciale (hangar, atelier, cave, etc.),
- terrain à usage commercial ou industriel ou utilisé, dans certaines conditions, pour la publicité.

La taxe foncière sur les propriétés bâties est établie pour l'année entière, d'après la situation au 1er janvier de l'année d'imposition. Le montant de la taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables. Ces deux paramètres sont déterminés de la façon suivante :

- la valeur locative cadastrale : elle correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Cette valeur est actualisée et revalorisée chaque année. Un abattement forfaitaire de 50 % est appliqué, permettant de prendre en compte les frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation,

- le taux d'imposition, voté au sein de chaque collectivité territoriale. Pour notre commune, le taux est de 29% (la moyenne nationale est de 35,27%).

C'est ainsi environ 235.000 euros qui sont perçus par la commune pour financer nos projets chaque année.

## La fête d'automne.

# VOTRE COMITE DES FETES DE SAINT JEAN DE THURIGNEUX



## ORGANISE

**Repas enfant (jusqu'à 12 ans) : 12€**

Réservations avec règlements obligatoires au plus tard le 3/11/2024

➤ Par internet avec HelloAsso (règlement par CB)

URL : <https://www.helloasso.com/associations/comite-des-fetes-de-saint-jean-de-thurigneux/evénements/fete-d-automne-repas-dansant>



➤ Par mail : [cd01390@gmail.com](mailto:cd01390@gmail.com) (Règlement par virement). Précisez alors le nombre d'adultes et enfants (jusqu'à 12 ans). Notre RIB vous sera communiqué et vous recevrez votre confirmation après réception de votre règlement

➤ Auprès d'un membre du Comité des Fêtes qui vous remettra des cartes (règlement en

**SAMEDI 16 NOVEMBRE 2024 A 19H**

**A la salle polyvalente**

liquide ou par chèque uniquement)

➤ Par téléphone (ou sms) : Fred / 06 19 92 43 99 ou JB / 06 48 08 85 11

Que vous soyez en famille, entre amis ou entre voisins, votre Comité des Fêtes vous invite à venir partager un moment de convivialité et de bonne humeur le 16 novembre à partir de 19:00 à la salle des fêtes de Saint Jean. Après l'apéro, vous dégusterez une Choucroute confectionnée localement ! Autour du repas, vous profiterez de la buvette et le tout dans une ambiance musicale. Une fois le dessert avalé, place aux spotlights et aux tubes de notre époque sur lesquels vous pourrez vous déhancher !

## Les horaires de la déchetterie

La déchetterie est située rue des Garennes, dans la ZI de Reyrieux.

Horaires d'hiver : 01/10 au 31/03

lundi au vendredi : 9h à 12h, 14h à 17h ;  
samedi : 9h à 17h.

Horaires d'été : 01/04 au 30/09

lundi au vendredi : 9h à 12h, 14h à 18h ;  
samedi : 9h à 18h.

Fermée les dimanches et les jours fériés.

À noter, l'accès à la déchetterie n'est pas autorisé 10 min avant la fermeture des portes. La carte d'accès est obligatoire.

## Guide de la mobilité à St Jean

Le guide de la mobilité de la CCDSV vous aide à identifier les différents modes de déplacement possibles. Vous y trouverez, par exemple :

- **SaôniCovoit'** : Un service local de covoiturage, pour les déplacements du quotidien. Le passager voyage gratuitement jusqu'à 30 km, puis paie 0,10 €/km. Le conducteur est rémunéré 2€ pour chaque passager transporté.

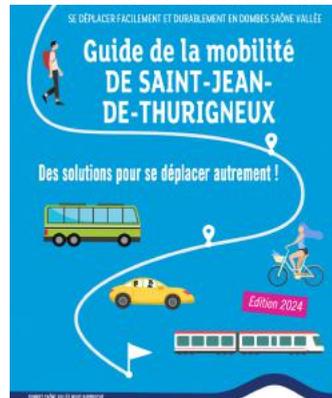
- **Saô nibike** : Louez un vélo électrique.

- **Saô nibus** : La ligne 2 (St André / Villefranche) est peu utilisée. Elle pourrait être supprimée.

- **Transport à la demande (TAD)** : d'un point d'arrêt à un autre sur l'ensemble des

19 Communes de la CCDSV (63 points d'arrêt). Ticket : 1€.

Pour plus d'information, un flyer est disponible, ou consulter le site [ccdsv.fr](http://ccdsv.fr)





### *Les incivilités à Saint Jean*

Voici quelques photos parmi des dizaines qui représentent les incivilités récurrentes sur notre village. Entre les dépôts de déchets sauvages (canapé, fauteuil, chaise, table en fer, sac poubelle, carton, déchet vert, placo, terre, gravier, démolition, etc...) le vol (ou l'incivilité) sur nos fleurs plantées vers la fontaine de la salle des fêtes, le vol des 3 cyprès au cimetière, le vol du père Noël l'hiver dernier, la casse des poteaux de signalisation, les bouteilles de boisson laissées sur place à la salle des fêtes, l'arrachage de la barrière à l'Impasse Botte Brenet qui interdisait aux véhicules de passer, l'entrée sur le city stade avec un véhicule, les crottes de chiens devant les maisons. Les dépôts sauvages nous coûtent chers, financièrement, en temps et en mobilisation de nos équipes.



Préservez notre cadre de vie, **stop aux incivilités...**



# Ça s'est passé à Saint Jean

## Du côté de l'école :



La rentrée scolaire a eu lieu le lundi 2 septembre. 99 enfants ont repris le chemin de l'école avec le sourire, heureux de retrouver leurs amis et leurs professeurs. Quatre classes de la petite section au cm2 se côtoient chaque jour dans la cour de l'école ainsi qu'a la cantine. Les enseignants sont sous la responsabilité d'Aurore CHARRE, directrice de l'école. La garderie et la cantine sont gérées par la mairie. Deux atsem assurent le soutien des enfants auprès de leur enseignante en maternelle. Notre personnel communal assure la garderie le matin, le soir et le midi pendant le temps de cantine.



## À votre service

Les infirmières de Saint Jean, **Céline** et **Stéphanie** ont arrêté leur activité pour passer le flambeau à **Lucile** et **Justine**

## L'état civil

### Naissances :

Duarte VIEIRA ALVES le 28 juillet  
Chloé BALLOFFET le 21 août  
Imran BACHIRI le 17 septembre

## Le forum des associations

Le forum a eu lieu le mardi 3 septembre à 18 heures à la salle des fêtes de Saint-Jean. Quatre associations ont répondu présentes : Le tennis de table ; Co-Dance ; Le Comité des Fêtes ; Aux Fils des Paroles (couture). Un succès, vu le nombre d'inscriptions qu'ont enregistré le tennis de table et la danse.



Merci à toutes et à tous pour l'investissement de ces associations sur notre village.

## Les premiers pas de danse

Le 1er cours de danse de l'année avec les plus petits et leur professeur Coralie



### Mariage :

Marie DUPRAS et Pierre DESMARIS le 10 août

## Les journées du Patrimoine

Le dimanche 22 septembre. Un bel enthousiasme ! Le temps maussade de l'après midi n'a pas empêché les familles Thurignaciennes (une soixantaine de personnes) de parcourir l'intéressante exposition sur le pisé installée par le Pays d'art et d'histoire dans le local de l'ancienne épicerie. Chacun, du plus petit au plus grand, a également pu participer à des ateliers scientifiques permettant de comprendre les principes de la construction en terre crue bien présente dans notre village.



## Le petit patrimoine



La porte principale de l'église St Christophe a été rénovée ainsi que les 2 portes latérales.

La croix du cimetière, en fonte moulée (1875), a retrouvé sa place après une très longue absence (l'intervention a été prise en charge par la CCDSV).



# Les travaux et les projets à Saint Jean

## La Cantine

La transformation de l'ancienne épicerie en Cantine est en route. Pour sécuriser le chantier à venir, l'installation électrique a été totalement déconnectée du réseau, ce qui permettra aux différents corps de métier d'intervenir sans se soucier des éventuels fils électriques qu'ils pourront rencontrer. Un compteur de chantier est mis en service



afin d'alimenter le site. Conséquence immédiate, le panneau lumineux est éteint pour un certain temps. Le 23 Septembre, début de la première intervention (gros œuvre), celle qui consiste à démolir les doublages, le plafond et le plancher du premier étage, à percer les nouvelles ouvertures, à mettre à niveau tout le rez-de-chaussée et à créer les différentes réservations pour les réseaux, durera environ 1 mois et demi. Puis les autres corps de métier prendront le relais. Trois places de stationnement devant le local sont réservées aux différents intervenants. Une benne pour les gravats sera déposée sur le petit espace vert devant le bâtiment, nécessitant de supprimer à minima une partie du grillage. Un local est attribué aux différents intervenants pour se changer, faire une pause et manger dans l'ancienne maison « Trichard ».

## La vidéo protection

La municipalité prépare l'installation d'un système de vidéo protection dans notre village. Les objectifs visés couvrent les besoins suivants :

- La protection des bâtiments et installations publiques et de leurs abords ;
- La prévention des atteintes à la sécurité des citoyens ;
- La régulation des flux de transports.

Ce projet consiste à positionner des caméras de deux types : des caméras contexte dans le village et des caméras permettant la visualisation des plaques d'immatriculation sur les principaux points d'accès à la commune. Les dispositifs sont conformes aux règles protectrices des données personnelles. Les images sont conservées pendant une durée limitée. La vision des images ne peut se faire que par une ou deux personnes habilitées, ou sur demande des forces de l'ordre. La mise en service est prévue le 16 décembre.



**A VENDRE : 4 caméras de surveillance ancienne  
bonne occasion, bas prix**

## Sécurité routière

La municipalité réfléchit à la sécurisation de l'entrée Nord de notre village en venant d'Ambérieux en Dombes. La piste suivie serait de mettre en place un système de feux tricolores dit pédagogiques, qui passent au vert si la vitesse des véhicules respecte la réglementation. D'une part, ils contrôleront les flux de circulation de la route d'Ambérieux, et d'autre part, ils sécuriseront les sorties des lotissements Le Village, le Ruisseau et le Petit Pont. L'aménagement de cette zone est aussi à l'étude. Nous en reparlerons plus précisément quand les différentes options seront plus concrètes et les premiers chiffres connus.

Sortie du lotissement Le Village

RD 6 direction centre bourg



Sortie du lotissement Le Petit Pont

Sortie du lotissement Le Ruisseau

RD 6 direction Ambérieux

## Bientôt du nouveau dans le tri des déchets

La CCDSV prépare plusieurs évolutions dans le traitement des déchets :

- Mise en place d'une collecte séparée des cartons bruns dans les communes, à côté des points d'apports volontaires ;
- Mise en place de colonnes enterrées pour remplacer les containers des points d'apports volontaires ;
- Mise en place d'une collecte des biodéchets (déchets alimentaires) ;
- Optimisation des déchetteries ;
- Étude sur la fréquence de collecte des ordures ménagères.

Nous vous détaillerons plus précisément ces évolutions dans le prochain Thuri'mag.



# La forêt à Saint Jean

## Reboisement dans la forêt communale

Comme nous l'avons évoqué en janvier dans le Thuri'mag n°14, des travaux de reboisement sont prévus pour remplacer les taillis couvrant les zones exploitées en coupe rase et pour adapter les écosystèmes au changement climatique.

Le projet comprend la plantation de deux parcelles sur une surface totale de 3,83 hectares (38300 m<sup>2</sup>). Les taillis dépérissants seront d'abord nettoyés puis une plantation sera mise en place constituée de 2600 chênes sessiles, de 1560 chênes pédonculés et de 1040 fruitiers divers comme le cormier ou le pommier sauvage, soit un total de 5200 plans. Les opérations programmées :

- Dès cet automne, dégagement et nettoyage de la régénération naturelle existante. Puis broyage des zones non régénérées.

- Plantation au printemps 2025. Nous subissons des difficultés d'appro de plans. Les travaux seront réalisés par l'ONF. Ils sont financés principalement grâce au mécénat d'entreprise de la société BOTANIC, que nous remercions.



Chêne sessile



Chêne pédonculé



Cormier



Pommier sauvage

## Et pour la forêt privée

Si vous êtes propriétaires de parcelle forestières, connaissez vous l'aide financière pour le reboisement, l'entretien et l'amélioration des forêts ?

En effet, il existe un fond local de

replantation dans le département de l'Ain. Notre Communauté de Communes est un des partenaires associés à ce fond. Les destinataires de ces financements sont les petits propriétaires forestiers. Les travaux doivent concerner une surface minimale de 0,5 ha et un maximum de 4 ha par propriétaire. Ils pourront être subventionnés à 60%.

Avant tout commencement des travaux, une visite et un diagnostic doivent être réalisés par un technicien forestier. Il vous conseillera et vous accompagnera pour monter le dossier de subvention.

Contacts :

- **ASLGF : Jean-Baptiste Menendez**  
Maison de l'agriculture :  
4, avenue du Champ de Foire  
01000 Bourg-en-Bresse  
06 43 63 78 08 - [gsbdr@hotmail.fr](mailto:gsbdr@hotmail.fr)

- **CRPF CCDSV CCD : Eric Hell**  
Avenue du 133e R.I. 01300 Belley  
04 79 81 42 74 / 06 08 36 45 58  
[eric.hell@crpf.fr](mailto:eric.hell@crpf.fr)



# Images de Saint Jean



1672

Le Centre Bourg

Lotissement les Douzes



1690

# Randonnée autour de Saint Jean

Circuit n° 5 : St Jean - Monthieu - Vernange - St Jean 16 km

